RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté fixant la composition du jury académique à l'admissibilité du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique – CAFFA Session 2023

La rectrice de la région académique de la Réunion, rectrice de l'académie de La Réunion

Vu le décret n° 2015-885 du 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 2015 portant organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

Arrête :

Article 1er : Le jury académique à l'admissibilité du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique pour la session 2023, est constitué ainsi qu'il suit :

- Président :
Madame Sandrine INGREMEAU, inspectrice d'académie, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale

- Membres :

- Inspecteurs du second degré :
M. Jérôme ALABERT
Mme Helen CECIL
Mme Katharina MUELKHE

- Inspecteurs du 1er degré :
M.Jean Paul BURKIC
M. Thierry LALLEMAND
Mme Corinne NOURY

- Chefs d'établissements d'un établissement public local d'enseignement :
Mme Emilie CLAIN
M. Bernard LORION

- Formateurs académiques :
M. Yvon ANDRIANARISON
Mme Anne BOULANGER

Article 2 : Le secrétaire général de la région académique de La Réunion, secrétaire général de l'académie de La Réunion, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fait l'objet d'une publication sur le site de l'académie.

Fait à Saint-Denis, le 17 février 2023

Pour la Rectrice et par délégation,
La cheffe de la division des examens et concours
Signé
Abla ZENATI